

République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Pamiers
ROQUEFIXADE - Commune

Séance du vendredi 26 septembre 2025

Délibération N° DE_024_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	7	7
Date de la convocation : 16/09/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-six septembre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Michel Sabatier.

Présents : Michel Sabatier, Marc Vallve, Amandine Rauzy, Jean-Barthélémy Maris, Jacques Rivière, Eveline Authié, Dominique Dumons

Représentés :

Absents et Excusés : Nicolas Connord, Paul Perilhou

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Marc Vallve est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Avis sur la modification des statuts du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement

Vu l'article 9.2 des statuts du SMDEA relatif aux modalités de mise en œuvre de la modification complexe des statuts du SMDEA ;

Considérant que lors de l'Assemblée Générale du SMDEA en date du 20 juin 2024, il a été voté à l'unanimité la procédure de modification complexe des statuts du SMDEA,

Considérant que l'ancienneté des statuts du SMDEA nécessite une refonte globale afin de correspondre aux évolutions réglementaires et institutionnelles,

Considérant que le SMDEA a procédé à la consultation de l'ensemble de ses membres afin qu'ils puissent émettre un avis sur ladite modification de ses statuts,

Considérant qu'un recensement des avis sera présenté aux Assemblée Générale le 18 décembre 2025 pour vote desdits statuts,

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE

D'approuver les nouveaux statuts du SMDEA et donner un avis favorable à leur mise en place selon la procédure convenue.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel Sabatier
Président de séance

Marc Vallve
Secrétaire de séance



DE_024_2025

Date de transmission de l'acte: 30/09/2025

Date de réception de l'AR: 30/09/2025

009-210902490-DE_024_2025-DE

A G E D I

République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Pamiers
ROQUEFIXADE - Commune

Séance du vendredi 26 septembre 2025

Délibération N° DE_024_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	7	7
Date de la convocation : 16/09/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-six septembre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Michel Sabatier.

Présents : Michel Sabatier, Marc Vallve, Amandine Rauzy, Jean-Barthélémy Maris, Jacques Rivière, Eveline Authié, Dominique Dumons

Représentés :

Absents et Excusés : Nicolas Connord, Paul Perilhou

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Marc Vallve est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Avis sur la modification des statuts du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement

Vu l'article 9.2 des statuts du SMDEA, relatif aux modalités de mise en œuvre de la modification complexe des statuts du SMDEA ;

Considérant que lors de l'Assemblée Générale du SMDEA en date du 20 juin 2024, il a été voté à l'unanimité la procédure de modification complexe des statuts du SMDEA,

Considérant que l'ancienneté des statuts du SMDEA nécessite une refonte globale afin de correspondre aux évolutions réglementaires et institutionnelles,

Considérant que le SMDEA doit procéder à la consultation de l'ensemble de ses membres afin qu'ils produisent un avis sur ladite modification de ses statuts,

Considérant qu'un recensement des avis sera présenté aux Assemblée Générale le 18 décembre 2025 pour vote desdits statuts,

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE

D'approuver les nouveaux statuts du SMDEA et donner un avis favorable à leur mise en place selon la procédure convenue.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel Sabatier
Président de séance

Marc Vallve
Secrétaire de séance



DE_024_2025